

# 2022 Cartographie du cadre de durabilité



# Global Reporting Initiative (GRI) – Index 2022

Code de référence GRI	Description	Réponse pour 2022
2-1	Informations détaillées sur l'organisation	<p>a) Corporation Parkland</p> <p>b) Société cotée en bourse, constituée aux termes de la loi sur les sociétés par actions (Business Corporations Act) de l'Alberta</p> <p>c) Siège social situé à Calgary (Alberta), Canada.</p> <p>d) Parkland exerce ses activités dans 25 pays. Pays d'implantation : Anguilla, Antigua, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, Canada, Dominique, États-Unis, Grenade, Guadeloupe, Guyane, Guyane française, Îles britanniques vierges, Îles Caïman, Jamaïque, Martinique, Porto Rico, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Martin, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname.</p>
2-2	Entités comprises dans le reporting de développement durable de l'organisation	<p>Sauf indication contraire, le reporting de développement durable de Parkland porte sur l'ensemble de l'entreprise.</p> <p>Les filiales de Parkland figurent dans l'organigramme en page 8 de la notice annuelle de Parkland (attention, seules les filiales importantes sont indiquées, comme précisé à la page 8 de la notice).</p>
2-3	Période de reporting, fréquence et interlocuteurs	Se reporter à la page 11 du rapport de développement durable 2022.
2-4	Réaffirmation des informations	Aucune réaffirmation n'a été nécessaire en 2022.
2-5	Vérification externe	Consciente de l'importance de cette démarche, Parkland compte réaliser une vérification externe dans les années à venir. Comme c'était déjà le cas l'an passé, l'équipe chargée des risques et des contrôles de Parkland a vérifié l'ensemble des données chiffrées du présent rapport.
2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	<p>Pour un descriptif détaillé des activités de l'entreprise, se reporter aux pages 8 à 21 de la notice annuelle de Parkland pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. <a href="https://assets.ctfassets.net/tatgxebmkmwo/2NL64vwAWP5U2zuoHJauR9/44462694579707cd21a3d0d847f13bc3/Parkland_AIF_March_21_2023_-_FR.pdf">https://assets.ctfassets.net/tatgxebmkmwo/2NL64vwAWP5U2zuoHJauR9/44462694579707cd21a3d0d847f13bc3/Parkland_AIF_March_21_2023_-_FR.pdf</a></p> <p>Parce qu'elle est présente sur un grand nombre de marchés (géographiques et types de produits), Parkland dépend d'une chaîne d'approvisionnement indirecte complexe, qui fait appel à de multiples canaux pour l'achat de produits et services parfois similaires. Au Canada, l'entreprise dispose d'une équipe centralisée en charge des achats ; en ce qui concerne le marché américain et les marchés étrangers, les achats sont gérés à l'échelle locale.</p>
2-7	Employés	<p>Nombre total d'employés : 6.284</p> <p>Nombre total d'employés par région et par sexe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• International : femmes : 38 % ; hommes : 62 %</li> <li>• Canada : femmes : 36 % ; hommes : 64 %</li> <li>• États-Unis : femmes : 42 % ; hommes : 58 %</li> </ul> <p>Nombre total d'employés par région, par type de contrat de travail (permanent et temporaire) et par sexe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• International : Contrats permanents : femmes : 261 ; hommes : 421</li> <li>• International : Contrats temporaires : femmes : 4 ; hommes : 7</li> <li>• Canada : Contrats permanents : femmes : 929 ; hommes : 1.636</li> <li>• Canada : Contrats temporaires : femmes : 63 ; hommes : 98</li> <li>• États-Unis : Contrats permanents : femmes : 1.204 ; hommes : 1.659</li> <li>• États-Unis : Contrats temporaires : femmes : 1 ; hommes : 1</li> </ul> <p>Nombre total d'employés par région, par type d'emploi (à temps plein et à temps partiel) et par sexe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• International : Temps plein : femmes : 262 ; hommes : 424</li> <li>• International : Temps partiel : femmes : 3 ; hommes : 4</li> <li>• Canada : Temps plein : femmes : 928 ; hommes : 1.632</li> <li>• Canada : Temps partiel : femmes : 64 ; hommes : 102</li> <li>• États-Unis : Temps plein : femmes : 975 ; hommes : 1.435</li> <li>• États-Unis : Temps partiel : femmes : 230 ; hommes : 225</li> </ul>

Code de référence GRI	Description	Réponse pour 2022
2-9	Structure de gouvernance et composition	<p>Le Conseil d'administration de Parkland est composé de 10 membres et comprend les comités suivants : le comité d'audit, le comité de gouvernance, des mises en candidature et de déontologie, le comité des ressources humaines et de la rémunération, et le comité de l'environnement, de la sécurité et de la durabilité. Le mandat de chaque comité est détaillé aux annexes B à E de la circulaire d'information.</p> <p>Le comité des ressources humaines et de la rémunération et le comité de l'environnement, de la sécurité et de la durabilité sont les principaux organes de décision et de supervision en matière de gestion des impacts de l'organisation sur l'économie, l'environnement et la société. Voir les annexes D et E de la circulaire d'information pour en savoir plus sur les différents mandats.</p> <p>Composition de l'organe de gouvernance le plus élevé et de ses comités :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>i. Voir la rubrique « Administrateurs et dirigeants » pages 46 et 47 de la notice annuelle 2023 pour la liste détaillée des administrateurs et dirigeants de Parkland.</li> <li>ii. À l'exception du président et chef de la direction, tous les membres du conseil d'administration de Parkland sont indépendants.</li> <li>iii. Au 31 décembre 2022, la durée moyenne d'un siège au conseil d'administration de Parkland était de 9 ans. Au 4 mai 2023, la durée moyenne d'un siège au conseil d'administration de Parkland était de 6 ans.</li> <li>iv. Voir la rubrique « Candidats à l'élection au sein du conseil d'administration et renseignements au sujet des administrateurs » pages 26 à 50 de la circulaire d'information pour en savoir plus sur les autres principaux postes et mandats occupés par chaque membre du conseil, et la nature ces engagements.</li> <li>v. Au total, 30 % des sièges du conseil sont occupés par des femmes. Voir la rubrique « Candidats à l'élection au sein du conseil d'administration et renseignements au sujet des administrateurs » pages 26 à 50 de la circulaire d'information, la rubrique « Amélioration de l'engagement de Parkland en faveur de la diversité » page 60, ainsi que, page 108, les sections 12 à 15 de la rubrique « Ce que nous faisons pour respecter les lignes directrices en matière de gouvernance ».</li> <li>vi. Le conseil d'administration de Parkland a intégré à sa politique de diversité une cible de représentation des personnes noires, autochtones ou de couleur (BIPOC), ainsi que des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, trans et queer (LGBTQ+) de 10 % au sein du conseil et des postes de direction. Parkland compte actuellement une personne BIPOC au sein de son conseil (10 %) et une personne LGBTQ+ dans son équipe de direction (11 %). Voir la rubrique « Candidats à l'élection au sein du conseil d'administration et renseignements au sujet des administrateurs » pages 26 à 50 de la circulaire d'information, ainsi que la rubrique « Amélioration de l'engagement de Parkland en faveur de la diversité » page 60.</li> <li>vii. Le conseil a établi une grille des compétences pour cibler ses forces ainsi que les domaines dans lesquels il a besoin de compétences ou d'expertise supplémentaires. Chaque année, il examine cette grille et évalue l'étendue des compétences et de l'expérience de ses membres. Voir la rubrique « Candidats à l'élection au sein du conseil d'administration et renseignements au sujet des administrateurs » pages 26 à 50 de la circulaire d'information, ainsi que la grille des compétences dans la rubrique « Renouvellement du conseil » page 53.</li> <li>viii. À l'Assemblée générale annuelle des actionnaires 2022, l'ensemble des candidats ont été élus au conseil d'administration.</li> </ol>
2-10	Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	<p>Le conseil d'administration a établi un plan de relève continu qui prend en compte : la composition souhaitée du conseil d'administration au regard des forces, des aptitudes et de l'expérience de ses membres, l'orientation stratégique de l'organisation, l'exigence de diversité et la nécessité d'une forte représentation indépendante. Le conseil d'administration a eu recours aux services d'une organisation se spécialisant dans le recrutement de hauts dirigeants pour repérer des candidats spécifiques répondant à ses besoins particuliers. Le comité de gouvernance, de mises en candidature et de déontologie, composé exclusivement d'administrateurs indépendants, est chargé de planifier la relève au sein du conseil en tenant compte des priorités énoncées ci-dessus. Le conseil d'administration est invité à assister à toutes les réunions de ce comité, il reçoit les procès-verbaux de ses réunions, et il est en mesure d'évaluer l'indépendance et l'objectivité du processus. Afin de favoriser un processus de nomination objectif, le conseil sélectionne les candidats en s'aidant d'un questionnaire destiné à identifier les compétences qui lui font défaut. Chaque année, il examine cette grille et évalue l'étendue des compétences et de l'expérience de ses membres. Voir l'annexe C « Mandat du comité de gouvernance, de mises en candidature et de déontologie » pages 118 à 121 de la circulaire d'information, ainsi que la rubrique « Sélection des candidats aux postes d'administrateur » page 106.</p> <p>La diversité est un facteur dont Parkland tient tout particulièrement compte dans sa recherche de candidats et de candidates pour le conseil d'administration. Dans le cadre de ses recrutements, le conseil s'attache à présélectionner des profils variés à différents égards (parcours, appartenance ethnique, âge, expérience professionnelle, etc.). Voir la rubrique « Amélioration de l'engagement de Parkland en faveur de la diversité » page 60 de la circulaire d'information, ainsi que la rubrique « Renouvellement du conseil » page 53.</p> <p>La relève au sein du conseil d'administration est abordée une fois par an. Outre les critères énoncés au paragraphe précédent pour identifier les potentiels nouveaux administrateurs, il est tenu compte de la réputation du candidat, de son intégrité, de son jugement, de son indépendance, de ses compétences financières et de son sens des affaires, de ses antécédents de réussite et de sa capacité à consacrer suffisamment de temps et de ressources à son futur rôle. Le conseil d'administration a eu recours aux services d'une agence de recrutement de hauts dirigeants pour repérer les candidats répondant à ses besoins particuliers. Le conseil a également établi une grille des compétences pour cibler ses forces ainsi que les domaines dans lesquels il a besoin de compétences ou d'expertise supplémentaires. Chaque année, il examine cette grille et évalue l'étendue des compétences et de l'expérience de ses membres. Voir la rubrique « Renouvellement du conseil » page 53 de la circulaire d'information.</p>
2-11	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	Le président de l'organe de gouvernance le plus élevé n'est pas membre de la Direction générale de l'organisation.

Code de référence GRI	Description	Réponse pour 2022
2-12	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	Le conseil d'administration a mis en place un comité chargé de l'environnement, de la sécurité et de la durabilité (ancien comité chargé des questions environnementales, sociales et de gouvernance) pour superviser les questions ESG. La direction a désigné sa vice-présidente principale, directrice du contentieux et secrétaire générale comme directrice du développement durable ; celle-ci sera donc la référente principale sur les questions ESG
2-13	Délégation de responsabilité pour la gestion des impacts	Le conseil d'administration a mis en place un comité chargé de l'environnement, de la sécurité et de la durabilité (ancien comité chargé des questions environnementales, sociales et de gouvernance) pour superviser les questions ESG. La direction a désigné sa vice-présidente principale, directrice du contentieux et secrétaire générale comme directrice du développement durable ; celle-ci sera donc la référente principale sur les questions ESG.
2-14	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de développement durable	Pour connaître le mandat du comité ESD, voir page 125 de la circulaire d'information et de sollicitation de procurations datée du 22 mars 2023 : <a href="https://assets.ctfassets.net/tatgxebmkmwo/7FjybEH7pGYSV589QpdwRI/c2d7cbe3fa2c1b3b5da9202d7d578a26/Parkland_Info_Circular_Final_French_April_12.pdf">https://assets.ctfassets.net/tatgxebmkmwo/7FjybEH7pGYSV589QpdwRI/c2d7cbe3fa2c1b3b5da9202d7d578a26/Parkland_Info_Circular_Final_French_April_12.pdf</a>
2-15	Conflits d'intérêts	<p>Parkland a établi un Code de conduite et des lignes directrices en matière de conflit d'intérêts (ensemble, le « Code »), dont un exemplaire est signé chaque année par tous les administrateurs, dirigeants et cadres supérieurs de la société. En vertu de ce Code, les administrateurs doivent déclarer tout intérêt financier important, que ce soit directement ou par l'intermédiaire d'un parent ou associé, ainsi que toute détention ou acceptation d'un poste de membre de la direction ou d'administrateur d'un organisme en relation avec Parkland qui pourrait, en vertu de la position de l'individu au sein de Parkland, bénéficier à cet autre organisme d'une quelconque façon en influençant l'achat, la vente ou d'autres décisions de Parkland. Outre le respect du Code, les administrateurs et dirigeants de Parkland sont tenus de remplir tous les ans un formulaire leur permettant de déclarer toute transaction avec des parties liées. Ce questionnaire aide Parkland à identifier et à superviser les éventuelles transactions avec des parties liées. En outre, la direction communique chaque trimestre au comité d'audit les transactions avec des parties liées dont elle a connaissance. Voir la rubrique « Éthique commerciale » page 105 de la circulaire d'information, ainsi que l'annexe A « Mandat du conseil d'administration », pages 110 à 112.</p> <p>Dans sa circulaire d'information, Parkland indique les mandats croisés à titre d'administrateur. Un « mandat croisé » survient lorsqu'au moins deux administrateurs sont également administrateurs d'une autre société ouverte. Aucun des membres du conseil d'administration de Parkland ne siège avec un autre administrateur au conseil d'une autre société ouverte. Pour l'instant, Parkland n'a pas jugé nécessaire d'adopter une politique officielle pour limiter le nombre de mandats croisés car il n'en existe aucun à l'heure actuelle, mais la question est périodiquement réévaluée par le conseil d'administration. Voir la rubrique « Durée du mandat » page 53 de la circulaire d'information.</p> <p>Certains des administrateurs et des dirigeants de la Société sont, et pourraient continuer d'être des administrateurs ou des dirigeants d'entités qui livrent concurrence à des clients ou à des fournisseurs de Parkland ou de certaines entités dans lesquelles Parkland détient une participation, ou ils pourraient être engagés, ou continuer de l'être, dans d'autres activités au sein des secteurs dans lesquels la Société exerce ponctuellement des activités. Par conséquent, certains administrateurs et certains dirigeants de la Société pourraient ponctuellement se retrouver en situation de conflit d'intérêts dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions à l'égard de Parkland. Ces conflits d'intérêts seraient alors mentionnés dans la circulaire d'information annuelle.</p> <p>Le cas échéant, l'existence d'actionnaires ayant le contrôle de la Société serait mentionnée par Parkland dans sa circulaire d'information annuelle. En l'espèce, aucun actionnaire n'a le contrôle de la Société. Voir le premier paragraphe de la présente réponse ; voir la rubrique « Opérations entre personnes apparentées » page 101 de la circulaire d'information, ainsi que la rubrique « Conflits d'intérêts » page 48 de la notice annuelle.</p> <p>En vertu de la loi sur les sociétés par actions de l'Alberta et sauf disposition contraire dans cette même loi, l'administrateur ou le dirigeant doit communiquer la nature et l'étendue de son intérêt dans un contrat ou une opération – en cours ou projeté – d'importance avec la société dans l'un ou l'autre des cas suivants : a) s'il est partie à ce contrat ou à cette opération, b) s'il est administrateur ou dirigeant d'une partie à un tel contrat ou à une telle opération, c) ou s'il possède un intérêt important dans une partie au contrat ou à l'opération. Les éventuels conflits d'intérêts seront résolus conformément aux dispositions de la loi sur les sociétés par actions.</p>
2-16	Communication des préoccupations majeures	<p>Les préoccupations majeures peuvent être communiquées lors des réunions trimestrielles du conseil, mais aussi, si besoin, lors de réunions ad hoc. Parkland a également mis en place une politique en matière de dénonciation, qui permet à toute personne d'effectuer un signalement ou de faire part d'une préoccupation majeure de manière anonyme via une ligne d'assistance, un site Internet ou une adresse mail, selon un dispositif géré en toute indépendance par Grant Thornton LLP. Le comité d'audit et le conseil d'administration sont informés de ces signalements.</p> <p>Aucune préoccupation majeure n'a été portée à la connaissance du conseil d'administration au cours de la période de reporting.</p>

Code de référence GRI	Description	Réponse pour 2022
2-17	Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	<p>En 2019, le conseil d'administration de Parkland a créé un comité chargé des questions d'ordre environnemental, social et de gouvernance (« ESG »), comité qu'il nomme et dont la mission est de l'aider à s'acquitter de ses responsabilités de gouvernance et de surveillance inhérentes à la gestion de certaines questions par la Société, notamment : l'environnement et le développement durable (incidences des solutions bas carbone et des changements climatiques, émissions de GES, qualité de l'air et répercussions écologiques) et le capital social (dialogue avec les communautés, investissement social, relations avec les peuples autochtones, droits humains et protection de la confidentialité des données clients).</p> <p>En 2021, le conseil d'administration a fait appel à des intervenants externes pour se former sur des thématiques telles que les enjeux ESG, les carburants renouvelables, l'hydrogène, la recharge des véhicules électriques, l'échange de crédits carbone, les tendances du secteur de l'agroalimentaire et de la grande distribution, et les tendances en matière de financement, notamment en lien avec le développement durable.</p> <p>En 2022, le conseil d'administration a fait appel à des intervenants externes pour se former sur des thématiques telles que les tendances macroéconomiques du secteur, les normes de durabilité, les tendances en matière d'audit et de certification, les tendances du secteur agroalimentaire, le chargement des véhicules électriques et les marchés du diesel renouvelable. Les membres du conseil d'administration investissent dans leur développement continu, et Parkland les y encourage en finançant leur formation, entre autres à travers la prise en charge de 50 % des droits d'adhésion annuels à l'Institut des administrateurs de sociétés.</p> <p>Parkland fait toujours en sorte que les administrateurs reçoivent en temps utile les éléments et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission. La Société a également mis en place un portail sécurisé pour faciliter la diffusion de l'information trimestrielle et des détails pratiques relatifs aux réunions. Un portail sur lequel on peut aussi trouver un panorama du secteur, des bonnes pratiques en matière ESG et une foule d'autres contenus utiles. Parkland réfléchit également avec le conseil d'administration aux sujets qui pourraient avoir besoin de faire l'objet d'une présentation, d'un exposé ou d'un rapport.</p> <p>Voir la rubrique « Formation continue » page 56 de la circulaire d'information, la rubrique « Orientation et formation continue » page 105 ainsi que l'annexe C « Mandat du comité de gouvernance, de mises en candidature et de déontologie » pages 118 à 121.</p>
2-18	Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	<p>Le conseil d'administration réalise chaque année une évaluation formelle de son fonctionnement, de celui de ses comités et de leur présidence respective. En 2022, le conseil d'administration de Parkland s'est livré à une évaluation approfondie. Son président a rencontré individuellement chaque administrateur et administratrice pour une évaluation à 360°. Les discussions ont notamment porté sur les attentes des différents membres du conseil, auxquels il a été fait à chacun un retour personnel sur son rendement en tant qu'administrateur.</p> <p>En outre, tous les administrateurs ont rempli un questionnaire afin de donner un avis constructif sur : le rendement global du conseil et de ses comités, la composition et la présidence de ces instances, l'efficacité du conseil, ses modalités de réunion, ses membres, et leurs responsabilités.</p> <p>Le conseil d'administration a pour habitude de solliciter un tiers au moins une fois tous les trois ans pour piloter cette évaluation. En 2021, il a donc fait appel à un consultant expert en gouvernance pour l'accompagner dans cette démarche. Cette personne a mené des entretiens individuels approfondis au cours desquels elle a interrogé les administrateurs sur des points tels que l'efficacité, la communication, le rendement personnel et collectif, et les pistes d'amélioration. Les entretiens étaient semi-directifs, de manière à encourager la discussion sur des sujets précis comme les risques, la stratégie ou la gouvernance. La direction s'est elle aussi prêtée à l'exercice pour enrichir les points de vue et les perspectives.</p> <p>Les résultats et les recommandations découlant de ces travaux ont été abordés par le conseil d'administration lors d'une réunion à huis clos. Le conseil prévoit d'entreprendre une nouvelle évaluation en 2024, et compte renouveler les évaluations individuelles à 360° chaque année.</p> <p>Voir la rubrique « Rendement » page 99 de la circulaire d'information, ainsi que la rubrique « Rendement du conseil et développement professionnel » pages 55-56.</p>
2-19	Politiques de rémunération	<p>Le cadre de rémunération de Parkland comporte une part fixe et une part fondée sur le rendement. La rémunération fixe, versée en numéraire et révisée chaque année, constitue le salaire de base. La rémunération fondée sur le rendement comprend : (i) un régime incitatif annuel sous forme de rémunération variable versée en numéraire ; (ii) un régime incitatif à long terme composé à 35 % d'options d'achat d'actions dont les droits sont acquis à raison d'un tiers par an à la date anniversaire de l'attribution, et à 65 % d'unités d'actions liées au rendement, réglées en actions ordinaires et acquises en bloc au bout de trois ans en fonction du rendement de l'entreprise. Le cadre de rémunération de Parkland prévoit par ailleurs un régime d'achat d'actions à l'intention des employés et un régime d'avantages Groupe. Voir la rubrique « Analyse de la rémunération – Cadre de rémunération de Parkland » pages 75 à 79 de la circulaire d'information.</p> <p>La majeure partie de la rémunération des dirigeants de Parkland est liée à des indicateurs clés de performance d'ordre opérationnel et financier alignés sur la stratégie de Parkland et le rendement de l'action. Les attributions incitatives annuelles sont liées à l'atteinte des objectifs annuels de Parkland. Les attributions incitatives à long terme sont directement corrélées à la création de valeur pour les actionnaires.</p>

Code de référence GRI	Description	Réponse pour 2022
2-20	Procédure de détermination de la	<p>Voir la rubrique « Gouvernance en matière de rémunération » pages 71 à 74 de la circulaire d'information.</p> <p>Le comité des ressources humaines et de la rémunération exerce auprès du conseil d'administration un rôle d'examineur, de rapporteur et de conseil concernant les questions et les régimes de rémunération, notamment la rémunération du chef de la direction, du chef des finances et des autres membres de la haute direction de Parkland. Il se penche également sur la planification de la relève pour le président et chef de la direction, la politique de rémunération des membres du conseil et l'approbation de toutes les attributions d'options, d'unités d'actions liées au rendement (UALR) et d'unités d'actions différées (UAD), et fait des recommandations au conseil à ce sujet.</p> <p>Le conseil d'administration reçoit et examine les rapports et recommandations du comité et prend les décisions définitives à l'égard de ces questions. En 2022, il s'est fondamentalement tenu à la ligne de conduite adoptée ces cinq dernières années. Surveillant de façon continue les questions liées à la rémunération, il a adopté des initiatives pour harmoniser la rémunération des hauts dirigeants de Parkland avec sa philosophie de rémunération.</p> <p>Le président et chef de la direction assiste habituellement aux réunions du comité des ressources humaines et de la rémunération pour donner des conseils et des recommandations au sujet de la rémunération des autres membres de la haute direction. Toutefois, le président et chef de la direction n'est pas membre de ce comité et, par conséquent, n'a pas le droit de voter sur les questions qui lui sont soumises. Le président et chef de la direction n'est pas présent lorsque le comité discute de sa propre rémunération et n'a aucun droit de vote à cet égard, ni à l'égard des rémunérations applicables aux membres de la direction.</p> <p>Le conseil d'administration soumet les pratiques de rémunération de la direction au vote consultatif des actionnaires, selon une procédure dite « du droit de regard ». Bien que ce vote ne soit pas contraignant, le conseil d'administration en tient compte lors de son réexamen suivant. Voir la rubrique « Vote consultatif des actionnaires sur les pratiques relatives à la rémunération des membres de la haute direction » page 25 de la circulaire d'information.</p> <p>Afin de favoriser un processus objectif pour la détermination de la rémunération, le comité des ressources humaines et de la rémunération a périodiquement recours aux services d'un expert-conseil en rémunération indépendant ou collecte des données à l'aide de sondages idoines afin d'établir une base de comparaison et d'aider au développement d'une structure de rémunération. Avec l'approbation de ses membres, il formule ensuite des recommandations au conseil d'administration. Voir la rubrique « Ce que nous faisons pour respecter les lignes directrices en matière de gouvernance – Rémunération » page 106 de la circulaire d'information.</p> <p>Parkland communique les résultats du vote consultatif dit « du droit de regard » dans sa circulaire d'information. Lors de l'Assemblée générale annuelle 2022, cette résolution non contraignante a été adoptée avec 62 564 610 voix pour (88,40 %) et 8 208 090 voix contre (11,60 %). Voir la rubrique « Vote consultatif des actionnaires sur les pratiques relatives à la rémunération des membres de la haute direction » page 25 de la circulaire d'information.</p>
2-22	Déclaration relative à la stratégie de développement durable	Se reporter à la page 6 du rapport de développement durable 2022
2-23	Engagements en matière de politiques	Parmi les engagements de Parkland en matière de conduite responsable des affaires figurent son Code de conduite et sa Politique de lutte contre la corruption, toutes deux approuvées par le conseil d'administration. Parkland y réaffirme son respect de la législation, dont la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (US Foreign Corrupt Practices Act) et la loi canadienne sur la corruption d'agents publics étrangers (Canadian Corruption of Foreign Public Officials Act) Parkland a mis en place un Code de conduite fournisseur interdisant tout recours à l'esclavage, au travail forcé et au travail des enfants. Nous sommes en pleine phase d'intégration de ce Code à nos contrats d'approvisionnement et de communication de cette politique et de ses exigences à nos fournisseurs. Parkland a également mis en place une Politique relative aux droits humains interdisant tout recours à l'esclavage, au travail forcé et au travail des enfants. Elle peut être consultée dans la section « Durabilité » de notre site Parkland.ca.
2-24	Intégration des engagements en matière de politiques	L'intégration des engagements en matière de politiques se fait grâce à la mise en œuvre et la certification sans cesse renouvelée de notre Code de conduite et autres politiques. Des formations en direct sont organisées dans toute l'entreprise, en lien avec les différentes politiques, telles que la Politique de conformité à la loi sur la concurrence. La direction rappelle régulièrement les valeurs cardinales de Parkland, notamment notre engagement à agir avec intégrité, durant nos réunions et nos conférences avec le personnel d'encadrement et les collaborateurs. Enfin, à l'appui des valeurs de l'entreprise, les comportements « BOLD » sont évalués dans le cadre du processus de gestion du rendement.
2-25	Processus de réparation des impacts négatifs	<p>Parkland entretient un dialogue direct avec les communautés au sein desquelles elle opère afin d'identifier et de cerner les impacts de ses activités. Les employés et membres de la direction à l'échelle locale sont encouragés à participer aux initiatives organisées et à interagir directement avec les clients et les habitants susceptibles d'être affectés par nos activités. Notre équipe chargée des politiques, du développement durable et des relations avec les pouvoirs publics publie des bulletins d'information, organise des séances participatives avec les communautés et reçoit en entretien toute personne qui aurait des préoccupations ou des plaintes à formuler, notamment concernant notre raffinerie de Burnaby.</p> <p>Parkland travaille de pair avec les autorités de régulation et les communautés locales pour réparer les impacts négatifs de ses activités sur l'environnement, le cas échéant</p>

Code de référence GRI	Description	Réponse pour 2022
2-26	Mécanismes de conseil et de signalement des préoccupations	<p>L'organisation a mis en place de nombreux mécanismes de conseil pour la mise en œuvre de ses politiques et pratiques en matière de conduite responsable des affaires et de signalement des préoccupations à ce sujet. Outre son ou sa supérieur(e) hiérarchique, toute personne peut se tourner vers l'équipe Personnes et culture pour se faire conseiller ou exprimer ses préoccupations. En septembre 2022 a lancé son programme « Incidents au travail par manque de respect (Disrespectful Workplace Incident) », qui permet à tous les employés, via l'Intranet de Parkland, de signaler en toute confidentialité à l'équipe Personnes et culture les incidents sur le lieu de travail. Par ailleurs, la secrétaire générale de l'organisation joue un rôle prépondérant : ce sont ses coordonnées qui figurent dans le Code de conduite et toute politique similaire. Les préoccupations portées à l'attention de l'organisation par l'intermédiaire d'un de ces mécanismes sont examinées selon les cas par les équipes chargées des affaires juridiques, des risques et des contrôles, et des personnes et de la culture.</p> <p>Enfin, la politique en matière de dénonciation, qui prévoit la mise à disposition d'une ligne d'assistance gérée par un tiers, fournit un mécanisme de signalement anonyme. Comme indiqué dans cette politique, il ne saurait y avoir de représailles contre les personnes ayant effectué un signalement en toute bonne foi.</p>
2-27	Conformité à la législation et à la réglementation	Se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable, aux pages 31 à 34 du rapport de développement durable 2022.
2-29	Approche de l'implication des parties prenantes	<p>Parkland a la conviction qu'il lui est indispensable d'impliquer et de consulter ses principaux partenaires pour être à même de s'acquitter du rôle qui lui incombe au sein des communautés dans lesquelles elle opère. L'équipe chargée des politiques, du développement durable et des relations avec les pouvoirs publics contribue à l'identification de ces partenaires grâce à une cartographie stratégique couvrant l'ensemble des projets et des activités de l'entreprise. Elle partage en outre les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour garantir l'efficacité de cette démarche d'implication et de communication. Liste (non exhaustive) des partenaires identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Peuples et gouvernements autochtones</li> <li>• Populations locales</li> <li>• Pouvoirs publics et autorités de régulation</li> <li>• Partenaires</li> <li>• Fournisseurs</li> <li>• Investisseurs</li> </ul>
2-30	Accords de négociation collective	Se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable, aux pages 31 à 34 du rapport de développement durable 2022.
3-1	Procédure de détermination des enjeux pertinents	Se reporter à la page 10 du rapport de développement durable 2022.
3-2	Liste des enjeux pertinents	Se reporter à la page 10 du rapport de développement durable 2022.
3-3	Gestion des enjeux pertinents	<p>Se reporter aux pages suivantes du rapport de développement durable 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Changements climatiques : page 7-9, 17-21</li> <li>• Sécurité et préparation aux situations d'urgence : page 7-9, 12-16</li> <li>• Transport et stockage de produits : page 7-9, 17-21</li> <li>• Diversité et inclusion : page 7-9, 12-16, 22-25</li> <li>• Gouvernance et éthique : pages 7-9, 11, 12-16, 17-21, 22-25, 26-28</li> </ul>
201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	Se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable, aux pages 31 à 34 du rapport de développement durable 2022.
201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les législations et réglementations climatiques actuelles et en préparation sont un enjeu pertinent, et de ce fait, nous en tenons toujours compte dans notre processus d'évaluation des risques. Risques encourus : renchérissement des coûts, incidence négative sur les activités de Parkland, chute de la demande client, atteintes à la réputation.</li> <li>• Les nouvelles technologies ayant pour effet un meilleur rendement du carburant, une réduction du moteur, la mise à disposition de modes de propulsion alternatifs ou l'accélération de l'adoption des véhicules autonomes feront baisser la consommation et la demande de carburants dérivés du pétrole. Ces évolutions technologiques pourraient avoir un fort effet négatif sur l'activité de l'entreprise, sa situation financière et son résultat d'exploitation, si Parkland ne s'adapte pas aux mutations de la demande.</li> <li>• Les actions en justice sont un enjeu pertinent, et de ce fait, nous en tenons toujours compte dans notre processus d'évaluation des risques, sachant les risques que les plaintes font courir à notre activité.</li> <li>• La demande en pétrole brut et produits pétroliers est un enjeu pertinent au vu du risque que représentent les changements climatiques, et de ce fait, nous en tenons toujours compte dans notre processus d'évaluation des risques.</li> <li>• La réputation de Parkland est un enjeu pertinent, et de ce fait, nous en tenons toujours compte dans notre processus d'évaluation des risques. Risques encourus : hausse de nos coûts d'exploitation, chute de la demande, atteintes à la réputation.</li> <li>• L'évaluation par Parkland des facteurs de risque liés à l'incidence des changements climatiques et aux exigences en matière de durabilité ou d'ESG est décrite en détail dans la notice annuelle et dans le rapport de gestion de Parkland.</li> </ul>

Code de référence GRI	Description	Réponse pour 2022
3-3	Gestion des enjeux pertinents : lutte contre la corruption	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exemples d'impacts négatifs potentiels liés à des actes de corruption : entretien de relations d'affaires avec des entreprises ou des individus sous sanctions, et de ce fait, soutien involontaire à des régimes qui ne respectent pas les droits humains ou tout autre domaine et faisant l'objet de sanctions par les États-Unis, le Canada, ou toute autre puissance ; paiement de pots-de-vin à des fonctionnaires ou à des particuliers, et de ce fait, distorsion de la concurrence et affaiblissement de la confiance accordée aux pouvoirs publics.</li> <li>Ni les activités de Parkland ni ses relations d'affaires n'impliquent de telles conséquences.</li> <li>Parkland s'est dotée d'une Politique de lutte contre la corruption et d'un Code de conduite qui interdisent strictement toute implication dans les activités susmentionnées.</li> <li>Tous les employés sont tenus de prendre connaissance des politiques applicables et de suivre une formation visant à renforcer les engagements pris.</li> <li>L'organisation proscrit la corruption. Un suivi est effectué par l'intermédiaire d'audits réguliers des registres et systèmes comptables de l'entreprise pour veiller à l'exactitude du reporting et pour détecter tout paiement indu.</li> <li>Parkland tient compte de l'opinion de ses parties prenantes (fournisseurs, clients, etc.) en organisant des consultations formelles et informelles et en appliquant les bonnes pratiques du secteur.</li> </ul>
205-2	Communication et formation au sujet des politiques et procédures de lutte contre la corruption	Les membres du conseil d'administration comme les collaborateurs sont tenus de lire et d'accepter le Code de conduite et la Politique de lutte contre la corruption. Une formation à ces sujets est dispensée à tous les nouveaux employés.
205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	Se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable, aux pages 31 à 34 du rapport de développement durable 2022.
3-3	Gestion des enjeux pertinents : comportement anticoncurrentiel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exemples d'impacts négatifs potentiels liés à des comportements anticoncurrentiels : distorsions de la concurrence, atteinte à la réputation de l'entreprise, actions en justice.</li> <li>Ni les activités de Parkland ni ses relations d'affaires n'impliquent de telles conséquences.</li> <li>Parkland s'est dotée d'une Politique de conformité à la loi sur la concurrence, qui interdit strictement toute implication dans les activités susmentionnées.</li> <li>Tous les employés sont tenus de prendre connaissance des politiques applicables et de suivre régulièrement une formation, axée sur les risques, visant à renforcer les engagements pris.</li> <li>L'organisation proscrit les comportements anticoncurrentiels.</li> <li>Parkland tient compte de l'opinion de ses parties prenantes (fournisseurs, clients, etc.) en organisant des consultations formelles et informelles et en appliquant les bonnes pratiques du secteur.</li> </ul>
206-1	Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust	Aucune
207-1	Approche de la politique fiscale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exemples d'impacts négatifs potentiels liés à des comportements anticoncurrentiels : distorsions de la concurrence, atteinte à la réputation de l'entreprise, actions en justice.</li> <li>Ni les activités de Parkland ni ses relations d'affaires n'impliquent de telles conséquences.</li> <li>Parkland s'est dotée d'une Politique de conformité à la loi sur la concurrence, qui interdit strictement toute implication dans les activités susmentionnées.</li> <li>Tous les employés sont tenus de prendre connaissance des politiques applicables et de suivre régulièrement une formation, axée sur les risques, visant à renforcer les engagements pris.</li> <li>L'organisation proscrit les comportements anticoncurrentiels.</li> <li>Parkland tient compte de l'opinion de ses parties prenantes (fournisseurs, clients, etc.) en organisant des consultations formelles et informelles et en appliquant les bonnes pratiques du secteur.</li> </ul>
207-2	Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gouvernance fiscale et cadre de contrôle : cf. GRI 207-1.</li> <li>Mécanismes permettant de signaler les problèmes relatifs à la fiscalité dès lors qu'ils portent sur des pratiques contraires à l'éthique ou à la loi, et à l'intégrité de l'organisation : de manière informelle par l'intermédiaire de la hiérarchie et/ou via la ligne d'assistance de Parkland pour les dénonciations <a href="https://www.parkland.ca/about-parkland/governance">https://www.parkland.ca/about-parkland/governance</a></li> <li>Processus de certification : C-SoX, audit interne et autres examens visant à certifier l'efficacité des contrôles internes, notamment liés aux aspects fiscaux (Instrument national 52-109, Attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs).</li> <li>Le directeur fiscal déclare chaque trimestre le statut fiscal de Parkland au directeur financier, au chef de la direction et au comité d'audit.</li> </ul>
207-3	Implication des parties prenantes et gestion des préoccupations liées à la politique fiscale	Parkland dispose d'un cadre fiscal mondial approuvé par le conseil d'administration, qui décrit le comportement attendu des personnes travaillant sur les questions de fiscalité au sein de l'entreprise. Ce cadre est à usage interne.
3-3	Gestion des enjeux pertinents : énergie	Se reporter à la section « Environnement » aux pages 17 à 21 du rapport de développement durable 2022.
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	Se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable, aux pages 31 à 34 du rapport de développement durable 2022.
302-4	Réduction de la consommation énergétique	Se reporter à la section « Environnement » aux pages 17 à 21 du rapport de développement durable 2022.
3-3	Gestion des enjeux pertinents : émissions	Se reporter à la section « Environnement » aux pages 17 à 21 du rapport de développement durable 2022.
305-1	Émissions directes de GES (champ d'application 1)	Se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable, aux pages 31 à 34 du rapport de développement durable 2022.



Code de référence GRI	Description	Réponse pour 2022
305-2	Émissions indirectes de GES (champ d'application 2)	Se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable, aux pages 31 à 34 du rapport de développement durable 2022.
305-4	Intensité des émissions de GES	Se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable, aux pages 31 à 34 du rapport de développement durable 2022.
305-5	Réduction des émissions de GES	Se reporter aux pages 17 à 21 du rapport de développement durable 2022.
305-6	Emissions of ozone-depleting substances (ODS)	Se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable, aux pages 31 à 34 du rapport de développement durable 2022.
305-7	Émissions d'oxydes d'azote (NOx), d'oxydes de soufre (SOx) et autres émissions atmosphériques significatives	Se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable, aux pages 31 à 34 du rapport de développement durable 2022.
401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	<p>Taux de recrutement de nouveaux employés par région et par sexe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● International : femmes : 5 % ; hommes : 8 %</li> <li>● Canada : femmes : 10 % ; hommes : 19 %</li> <li>● États-Unis : femmes : 20 % ; hommes : 23 %</li> </ul> <p>Taux de rotation du personnel par région et par sexe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● International : femmes : 3 % ; hommes : 5 %</li> <li>● Canada : femmes : 9 % ; hommes : 14 %</li> <li>● États-Unis : femmes : 6 % ; hommes : 15 %</li> </ul> <p>Le taux de rotation est obtenu en divisant le nombre de départs (volontaires + involontaires) par l'effectif total en fin d'année, hors intérimaires,</p>
401-2	Avantages standard accordés aux employés à temps plein de l'organisation et non aux employés temporaires ou à temps partiel	Dans tous les pays où elle exerce ses activités, l'entreprise fournit à ses employés un ensemble d'avantages particulièrement attractif (liste non exhaustive) : couverture d'assurance Groupe, couverture maladie/santé Groupe, couverture du handicap avec couverture du congé prévu par la loi, congés payés et régime d'épargne Groupe. Nous suivons de près les tendances du marché et nous ajustons si besoin nos politiques pour que nos avantages Groupe soient toujours en phase avec les besoins de nos employés et de leur famille.
403-1	Avantages standard accordés aux employés à temps plein de l'organisation et non aux employés temporaires ou à temps partiel	Parkland a mis en place un système de management de la santé et de la sécurité au travail qui englobe l'ensemble de ses travailleurs, de ses activités et de ses sites, en se conformant aux exigences légales et aux normes et lignes directrices en matière de gestion des risques (p. ex. transport de marchandises dangereuses, codes et lois sur la santé et la sécurité au travail, codes du bâtiment et de prévention des incendies, codes sur les appareils sous pression, codes applicables aux pipelines, etc.) incluses dans son système de gestion de l'excellence opérationnelle (SGEOP). En outre, Parkland tient à jour une matrice des risques dont le suivi et la gestion sont assurés par l'équipe chargée des risques et des contrôles. Pour plus d'informations sur le SGEOP et ses huit composantes, notamment l'élément 2 (Santé et sécurité), se reporter aux pages 23 à 27 de la notice annuelle de Parkland.
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	<p>En matière d'évaluation des dangers, Parkland réalise des évaluations formelles et des évaluations de terrain. Une matrice de formation qui définit les formations et évaluations requises par type de fonction et de tâche a été élaborée à cet effet. Les résultats de ces évaluations et formations sont présentés à la direction, qui les passe en revue. En outre, les travailleurs disposent d'un processus de signalement des dangers qui informe la direction par courrier électronique et permet de créer des actions correctives. Pour assurer le maintien d'une culture d'équité, le SGEOP de Parkland met à disposition des contenus à ce sujet, ainsi qu'un descriptif du processus d'enquête sur les incidents.</p> <p>Les employés sont formés au droit de refuser d'effectuer un travail dangereux et notre politique sur le droit de refus précise que les employés qui font part de leurs inquiétudes en matière de santé et de sécurité au travail ne feront l'objet d'aucunes représailles. Chez Parkland, les accidents du travail et les accidents évités de justesse font systématiquement l'objet d'une enquête visant à en déterminer les causes et à formuler des actions correctives dont la mise en œuvre sera attribuée à un ou une responsable et fera l'objet d'un suivi dans la base de données SSE. Les enseignements, ou lessons learned, sont ensuite diffusés dans toute l'entreprise et les éléments et conclusions de l'enquête sont mis en ligne sur l'Intranet, Parkland Path.</p>
403-3	Services de santé au travail	Parkland emploie un(e) infirmier(ère) en santé au travail qui gère les besoins des employés canadiens en la matière. Au Canada, un service de télémédecine est mis à disposition pour gérer rapidement les blessures, et, partant, réduire les arrêts de travail et accélérer le rétablissement. Ainsi, les risques de santé au travail sont réduits au minimum.
403-4	Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	L'équipe chargée de la santé au travail œuvre à l'élaboration d'un programme qui élargirait ce service à l'ensemble de l'entreprise, en tenant compte des législations et des exigences régionales.
403-5	Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	Chez Parkland, la formation à la santé et à la sécurité au travail est assurée au moyen d'un programme structuré à partir d'une matrice de formation. Elle est dispensée à la fois sous forme d'e-learning et de cours dispensés par un instructeur lorsque le contenu l'exige (p. ex. premiers secours, pénétration dans un espace confiné). Tous les collaborateurs de Parkland suivent des formations en ligne sur la santé et la sécurité au travail, dont certaines ciblent des rôles spécifiques. L'attribution des formations et le suivi de l'assiduité se font grâce à un système de gestion des apprentissages (SGA).

Code de référence GRI	Description	Réponse pour 2022
403-9	Accidents du travail	<p>Pour le nombre de décès, d'accidents du travail enregistrables, la fréquence totale des accidents à déclarer et la fréquence des accidents avec arrêt de travail, se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable, aux pages 31 à 34 du rapport de développement durable 2022.</p> <p>Parmi les dangers liés au travail présentant un risque d'accident du travail aux conséquences graves, on pourra citer : transport, manutention et transfert des diverses marchandises dangereuses mais aussi équipements sous haute pression utilisés sur les différents sites de Parkland. Quant aux modalités d'identification de ces risques dangers, elles incluent : des évaluations formelles des risques, une analyse des risques (PHA) et une analyse des couches de protection (LOPA). En 2022, Parkland a testé l'utilisation de caméras sur les camions utilisés par sa division internationale pour limiter les risques liés à la conduite d'utilitaires légers. Aux États-Unis et au Canada, tous les utilitaires lourds sont équipés de caméras embarquées. Par ailleurs, en 2022, Parkland a mis en place sur sa plateforme Cority un module consacré à la santé au travail, qui contribuera à améliorer la gestion des accidents et des maladies.</p>
405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	Se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable, aux pages 31 à 34 du rapport de développement durable 2022.
406-1	Cas de discrimination et mesures correctives prises	Se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable, aux pages 31 à 34 du rapport de développement durable 2022.
3-3	Gestion des enjeux pertinents : travail des enfants	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exemples d'impacts négatifs potentiels liés au recours au travail des enfants : exploitation d'êtres vulnérables, atteintes à la réputation de l'entreprise, actions en justice.</li> <li>Ni les activités de Parkland ni ses relations d'affaires n'impliquent de telles conséquences.</li> </ul> <p>Parkland s'est dotée d'un Code de conduite interne, d'un Code de conduite fournisseur et d'une Politique relative aux droits humains qui interdisent strictement toute implication dans les activités susmentionnées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les employés sont tenus de prendre connaissance des politiques applicables et de suivre une formation visant à renforcer les engagements pris.</li> <li>L'entreprise proscrit le recours au travail des enfants.</li> <li>Parkland tient compte de l'opinion de ses parties prenantes (fournisseurs, clients, etc.) en organisant des consultations formelles et informelles et en appliquant les bonnes pratiques du secteur.</li> </ul>
408-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif lié au travail des enfants	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune des opérations de Parkland ni aucun de ses fournisseurs ne sont considérés comme présentant un risque significatif lié au travail des enfants ou de jeunes travailleurs exposés à un travail dangereux.</li> <li>Aucune des opérations de Parkland ni aucun de ses fournisseurs ne sont considérés comme présentant un risque significatif lié au travail des enfants.</li> <li>Parkland a établi un Code de conduite fournisseur qui interdit strictement le recours au travail des enfants. Parkland a également établi une Politique en matière de droits humains, applicable à l'entreprise et à l'ensemble de ses employés, dirigeants, sous-traitants, filiales et sociétés affiliées, y compris les coentreprises dans lesquelles elle détient une participation majoritaire. Cette politique proscrit le recours au travail des enfants.</li> </ul>
3-3	Gestion des enjeux pertinents : travail forcé ou obligatoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exemples d'impacts négatifs potentiels liés au recours au travail forcé : exploitation d'êtres vulnérables, atteintes à la réputation de l'entreprise, actions en justice.</li> <li>Ni les activités de Parkland ni ses relations d'affaires n'impliquent de telles conséquences.</li> </ul> <p>Parkland s'est dotée d'un Code de conduite interne, d'un Code de conduite fournisseur et d'une politique relative aux droits humains qui interdisent strictement toute implication dans les activités susmentionnées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les employés sont tenus de prendre connaissance du Code de conduite et de suivre une formation visant à renforcer les engagements pris.</li> <li>L'entreprise proscrit le recours au travail forcé.</li> <li>Parkland tient compte de l'opinion de ses parties prenantes (fournisseurs, clients, etc.) en organisant des consultations formelles et informelles et en appliquant les bonnes pratiques du secteur.</li> </ul>
409-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de travail forcé ou obligatoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune des opérations de Parkland ni aucun de ses fournisseurs ne sont considérés comme présentant un risque significatif de travail forcé ou obligatoire.</li> <li>Parkland a établi un Code de conduite fournisseur qui interdit strictement le recours au travail forcé ou obligatoire. Parkland a également établi une Politique en matière de droits humains, applicable à l'entreprise et à l'ensemble de ses employés, dirigeants, sous-traitants, filiales et sociétés affiliées, y compris les coentreprises dont elle détient une participation majoritaire. Cette politique proscrit le recours au travail forcé ou obligatoire.</li> </ul>
3-3	Gestion des enjeux pertinents : peuples autochtones	Parkland accorde une priorité absolue aux droits des peuples autochtones. Notre objectif est de construire des relations approfondies et bénéfiques, fondées sur la compréhension mutuelle, l'intégrité, le respect et la transparence. Notre équipe chargée des politiques, du développement durable et des relations avec les pouvoirs publics a créé une cellule de relations avec les peuples autochtones, gérée au niveau de l'encadrement et de la direction. Cette cellule est rattachée à la vice-présidente principale, directrice du contentieux et secrétaire générale, directrice du développement durable. Nous sommes bien conscients que nos installations au Canada, aux États-Unis et dans le reste du monde se situent au sein ou à proximité de territoires traditionnels abritant divers peuples et communautés autochtones, avec bon nombre desquels nous avons noué et entretenons des relations étroites, comme autour de notre raffinerie de Burnaby (Colombie-Britannique).
411-1	Cas de violations des droits des peuples autochtones	Aucun cas majeur de violation.
3-3	Gestion des enjeux pertinents : communautés locales	Se reporter aux pages 22 à 25 du rapport de développement durable 2022.

Code de référence GRI	Description	Réponse pour 2022
413-1	Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	<p>Parkland possède plusieurs programmes d'investissement social, parmi lesquels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenariat Parkland et Moteur d'entraide : HYPERLINK "<a href="http://www.parkland.ca/en/">http://www.parkland.ca/en/</a>"<a href="https://www.parkland.ca/fr/durabilite/communaute">https://www.parkland.ca/fr/durabilite/communaute</a></li> <li>• Comité consultatif communautaire et programme d'investissement social de la raffinerie de Burnaby (page en anglais) : HYPERLINK "<a href="http://www.burnabyrefinery.ca/community/overview">http://www.burnabyrefinery.ca/community/overview</a>"<a href="https://www.burnabyrefinery.ca/community/overview">https://www.burnabyrefinery.ca/community/overview</a></li> <li>• Sol Cares : <a href="https://solpetroleum.com/a-propos-de-nous/dans-la-communaute/?lang=fr">https://solpetroleum.com/a-propos-de-nous/dans-la-communaute/?lang=fr</a></li> <li>• Fondation Ultramar : <a href="https://www.ultramar.ca/fr-nb/engagement-communautaire/">https://www.ultramar.ca/fr-nb/engagement-communautaire/</a></li> </ul> <p>Se reporter à la page 25 du rapport de développement durable 2022 pour plus d'informations sur le dialogue de Parkland avec les communautés.</p>
3-3	Gestion des enjeux pertinents : politiques publiques	<p>Les équipes de Parkland chargées des politiques, du développement durable, des relations avec les peuples autochtones et avec les pouvoirs publics fonctionnent de manière intégrée afin d'assurer la cohérence des activités ayant des implications en matière de politique publique partout où l'organisation est implantée. Le service intégré « Politiques, développement durable et relations avec les pouvoirs publics », chargé des activités touchant aux politiques publiques, notamment en lien avec les enjeux climatiques, est placé sous l'autorité directe de la directrice du développement durable de Parkland, qui présente tous les trimestres un rapport sur les questions de durabilité au comité ESD.</p> <p>Parkland suit l'élaboration des politiques publiques pour s'assurer que sa mise en conformité par rapport à un paysage réglementaire en mutation se fasse de la manière la plus responsable possible. De plus, tous les spécialistes en politique publique de Parkland qui entretiennent des contacts directs avec les titulaires d'une charge publique sont enregistrés auprès des autorités de lobbying compétentes et produisent des comptes rendus réguliers de leurs activités, comme l'exigent les autorités de régulation.</p>
416-2	Activités générant des impacts négatifs substantiels, réels ou potentiels sur les communautés locales	Se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable, aux pages 31 à 34 du rapport de développement durable 2022.
3-3	Gestion des enjeux pertinents : commercialisation et étiquetage	<p>Parkland observe l'ensemble des exigences réglementaires relatives à l'information sur les produits et aux mentions d'étiquetage concernant la provenance, le transport, la vente de carburants, de lubrifiants et d'articles de dépannage, ainsi que la mise au rebut sans risque des produits.</p> <p>En outre, l'entreprise observe l'ensemble des réglementations locales relatives à la vente de produits dont l'achat est conditionné à un âge légal (comme le tabac et l'alcool).</p>
417-1	Exigences relatives à l'information sur les produits et services et l'étiquetage	Même réponse que pour GRI 3-3 (Gestion des enjeux pertinents : commercialisation et étiquetage).
417-2	Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage	Se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable, aux pages 31 à 34 du rapport de développement durable 2022.
417-3	Cas de non-conformité concernant la communication marketing	Please refer to the Sustainability Performance Data on pages 31-34 of the 2022 Sustainability Report.
3-3	Gestion des enjeux pertinents : confidentialité des données des clients	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exemples d'impacts négatifs potentiels liés à des atteintes à la confidentialité des données des clients : atteinte du droit à la vie privée, atteinte à la réputation de l'entreprise, actions en justice.</li> <li>• Ni les activités de Parkland ni ses relations d'affaires n'impliquent de telles conséquences.</li> <li>• Parkland s'est dotée d'une Politique de confidentialité qui régit les modalités de gestion des données sensibles et garantit leur protection, en accord avec nos valeurs et avec la législation en vigueur.</li> <li>• Tous les employés sont tenus de prendre connaissance des politiques applicables et de suivre une formation visant à renforcer les engagements pris.</li> <li>• L'organisation proscrit toute atteinte à la confidentialité des données.</li> <li>• Parkland tient compte de l'opinion de ses parties prenantes (collaborateurs, fournisseurs, clients, etc.) en organisant des consultations formelles et informelles et en appliquant les bonnes pratiques du secteur.</li> </ul>
418-1	Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes des données des clients	Se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable, aux pages 31 à 34 du rapport de développement durable 2022.
3-3	Gestion des enjeux pertinents : conformité socio-économique	La situation générale de Parkland en termes de conformité est excellente, de même que sa conformité à des lois ou réglementations spécifiques dans le domaine social et économique. Aucun cas majeur de fraude comptable ou fiscale, de corruption, de comportement anticoncurrentiel, de non-conformité dans la mise à disposition de produits et de services ou vis-à-vis de questions liées aux relations de travail n'a été relevé au cours de la période de reporting.
419-1	Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques	Se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable, aux pages 31 à 34 du rapport de développement durable 2022.
306-3	Significant spills	Se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable, aux pages 31 à 34 du rapport de développement durable 2022.

# Sustainability Accounting Standards Board (SASB) – Index 2022 (Pétrole et gaz – raffinage et marketing)

Description	Code de référence SASB	Réponse pour 2022
Émissions de GES	EM-RM-110a.1	Se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable, aux pages 31 à 34 du rapport de développement durable 2022.
	EM-RM-110a.2	Se reporter à la section « Environnement » aux pages 17 à 21 du rapport de développement durable 2022.
Qualité de l'air	EM-RM-120a.1	Se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable, aux pages 31 à 34 du rapport de développement durable 2022.
	EM-RM-120a.2	Se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable, aux pages 31 à 34 du rapport de développement durable 2022.
Gestion de l'eau	EM-RM-140a.2	Se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable, aux pages 31 à 34 du rapport de développement durable 2022.
Santé et sécurité des collaborateurs	EM-RM-320a.1	Se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable aux pages 31 à 34 et à la GRI 403-9 à la page 10 de la cartographie du cadre de durabilité 2022.
	EM-RM-320a.2	Se reporter à l'élément d'information GRI 403-1, page 9 de la cartographie du cadre de durabilité 2022.
Spécifications du produit et mélanges de carburant propre	EM-RM-410a.1	Étant donné que nous ne produisons pas de carburant aux États-Unis, nous nous acquittons de notre obligation de volume minimal de carburants renouvelables en achetant des numéros d'identification renouvelables distincts.
	EM-RM-410a.2	Si Parkland ne contribue qu'à hauteur de 2,9 % à la capacité totale de raffinage du Canada (laquelle s'élève à 1 865 millions de barils par jour), elle représente environ 93 % de sa capacité de raffinage dans le domaine des carburants renouvelables.
Intégrité tarifaire et transparence	EM-RM-520a.1	Se reporter à l'élément d'information GRI 403-1, page 42 du rapport de développement durable 2022.
Gestion de l'environnement juridique et réglementaire	EM-RM-530a.1	Parkland use de multiples mécanismes pour identifier et atténuer les risques liés aux réglementations gouvernementales et aux projets de loi. Notre équipe chargée des politiques, du développement durable et des relations avec les pouvoirs publics entretient des relations suivies avec la puissance publique à différents échelons dans les pays où nous sommes implantés afin d'opérer une veille sur les changements législatifs et réglementaires envisagés ou actés. Nous avons des spécialistes en interne qui suivent les annonces gouvernementales et en interprètent les conséquences sur nos activités. L'entreprise est membre de diverses associations sectorielles dans les régions où elle est présente (p. ex. l'Association canadienne des carburants). Parkland fait également appel à des consultants externes spécialisés dans les questions de conformité et de veille réglementaire. Parkland s'attache à soutenir un changement positif et signifiant en lien avec les facteurs environnementaux et sociaux ayant trait à son secteur, et à favoriser les retombées économiques.
Débit de raffinage du pétrole brut et autres matières	EM-RM-000.A	Se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable, aux pages 31 à 34 du rapport de développement durable 2022.
Capacité opérationnelle de raffinage	EM-RM-000.B	Se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable, aux pages 31 à 34 du rapport de développement durable 2022.

# Groupe de travail sur la déclaration de l'information financière relative aux changements climatiques (TCFD) – Index 2022

Référence TCFD	Description	Réponse pour 2022
<b>GOUVERNANCE</b>		
Déclaration de la gouvernance de l'organisation concernant les risques et les opportunités climatiques	a) Rôle du conseil dans la supervision des risques et opportunités climatiques.	Se reporter à l'élément d'information GRI 2-14, page 4 de la cartographie du cadre de durabilité 2022
	b) Rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités climatiques.	<p>La directrice du développement durable de Parkland, membre de la direction, supervise les questions liées à la responsabilité sociale de l'entreprise. Elle produit tous les trimestres un rapport sur le développement durable et les enjeux climatiques destiné au comité ESD du conseil d'administration. Ces thématiques sont gérées par l'équipe chargée des politiques, du développement durable et des relations avec les pouvoirs publics travaillant sous sa direction, avec l'appui d'autres collègues de Parkland concernés par le sujet. La directrice du développement durable préside par ailleurs le groupe de travail sur le développement durable.</p> <p>Le vice-président chargé de la santé, de la sécurité et de l'environnement, membre de l'encadrement, donne son avis sur les initiatives en matière de développement durable, gère les équipes internationales de Parkland chargées des questions environnementales, et participe à la fixation des objectifs annuels contribuant à l'atteinte de l'objectif de réduction des émissions de GES et de l'empreinte de carbone de l'entreprise. Il produit tous les trimestres un rapport destiné au comité ESD du conseil d'administration.</p> <p>Le groupe de travail sur le développement durable de Parkland, présidé par la directrice du développement durable, se compose d'un groupe de dirigeants de tous les territoires, représentatif des nombreuses unités fonctionnelles de Parkland. Ses membres ont été choisis en fonction de leur expertise diversifiée et de leur engagement en faveur d'un leadership durable. Le groupe de travail est chargé de contribuer à l'élaboration de la stratégie et de la politique globale de Parkland en matière de développement durable, ainsi qu'à la rédaction du rapport sur le développement durable. Il s'attelle par ailleurs à la recherche et à l'évaluation d'opportunités commerciales durables et innovantes, grâce auxquelles Parkland pourra continuer de créer de la valeur pour ses clients, ses actionnaires et ses communautés.</p>
<b>STRATÉGIE</b>		
Déclaration des impacts actuels et potentiels des risques et opportunités climatiques sur les activités, la stratégie, et la planification financière de l'organisation si ces informations sont pertinentes	a) Description des risques et des opportunités climatiques identifiés à court, moyen et long terme.	Se reporter à l'élément d'information GRI 201-2, page 7 de la cartographie du cadre de durabilité 2022.
	b) Description des risques et des opportunités climatiques pour les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation.	<p>Parkland est en première ligne pour soutenir la transition mondiale vers une économie bas carbone. Nous continuons à progresser dans la stratégie pour la transition énergétique que nous avons élaborée en 2021 et qui s'articule autour de trois grands axes : décarboner nos gammes de carburants conventionnels ; diversifier nos activités de détail afin d'améliorer notre offre et notre résilience ; et développer nos activités conventionnelles de manière responsable. Cette stratégie est plus amplement décrite aux pages 15-16 de la notice annuelle.</p> <p>Les risques et opportunités climatiques influent sur plusieurs postes financiers de Parkland :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Chiffre d'affaires : la transition vers une économie bas carbone entraînera de multiples changements susceptibles d'avoir une incidence sur les activités de Parkland : instauration de taxes carbone ; politiques publiques en faveur des véhicules électriques et des carburants propres ; introduction de nouvelles technologies contribuant à la production de véhicules alternatifs capables de rivaliser avec les moteurs à combustion interne en termes de coûts ; évolution du comportement des consommateurs qui se tourneront vers de modes de transport plus sobres en carbone. Chacun de ces facteurs constitue un risque potentiel pour le chiffre d'affaires que Parkland tire de la vente de carburants (en termes de volumes comme de marges) ainsi que pour ses marges de raffinage. Mais ils représentent aussi pour l'entreprise l'occasion de s'ouvrir à de nouveaux segments d'activité (dans les domaines des bornes de recharge pour véhicules électriques et des carburants renouvelables par exemple).</li> <li>● Dépenses d'investissement : suite aux mutations de la demande anticipées, Parkland a revu la ventilation de ses dépenses d'investissement. À titre d'exemple, ses sites de vente au détail mettent davantage en avant des services de dépannage, de restauration, de lavage auto et diverses prestations autres que la distribution de carburants, une offre qui est appelée à s'inscrire dans la durée. Nous sommes également en train de développer un réseau de points de recharge des véhicules électriques, à commencer par la province canadienne de la Colombie-Britannique, pionnière dans l'adoption des véhicules électriques.</li> <li>● Allocation des fonds propres : Parkland suit activement le montant de fonds propres alloué à ses différents segments d'activité (commercialisation de carburants et de services de dépannage, raffinage de carburants conventionnels et renouvelables, etc.). Les risques et opportunités climatiques nous ont conduits à allouer davantage de fonds propres aux prestations autres que la distribution de carburants (dépannage, restauration et raffinage de carburants renouvelables), au détriment des carburants conventionnels. Nous avons également revu la répartition géographique de nos fonds propres, en privilégiant davantage les marchés où la demande en carburants est amenée à augmenter.</li> <li>● Accès aux marchés de capitaux : De plus en plus d'investisseurs intègrent la stratégie ESG d'une entreprise dans leurs critères d'investissement ; certains commencent même à exclure certains types d'activités de leur portefeuille. Nous avons entrepris de communiquer plus régulièrement sur notre stratégie ESG auprès des investisseurs et avons d'ores et déjà pris en compte un grand nombre de leurs observations concernant notre stratégie et nos objectifs dans ce domaine.</li> </ul>

Référence TCFD	Description	Réponse pour 2022
<b>STRATÉGIE</b>		
Déclaration des impacts actuels et potentiels des risques et opportunités climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation, si ces informations sont pertinentes	c) Description de la résilience de la stratégie de l'organisation vis-à-vis de différents scénarios, y compris un scénario 2 °C ou inférieur	<p>Parkland a lancé en 2021 sa stratégie en matière de transition énergétique en vue d'une croissance durable et d'un avenir sobre en carbone. Une stratégie structurée autour de trois grands axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer – croissance de notre activité de carburants conventionnels, consolidation du secteur à travers des fusions-acquisitions et investissements dans notre avantage en matière d'approvisionnement ;</li> <li>• Diversifier – création de véritables destinations (dépannage, alimentation, lave-autos, fourniture de carburants et services de recharge de véhicules électriques) qui attireront une clientèle de particuliers, quel que soit leur type de véhicule ;</li> <li>• Décarboner – partenariat avec nos clients pour la transition énergétique à travers des offres et des services de carburants et lubrifiants renouvelables, de conformité et de compensation carbone, de recharge de parcs de véhicules électriques, d'énergie solaire pour clients commerciaux, et autres solutions au gré des évolutions technologiques et réglementaires.</li> </ul> <p>Pour plus d'informations sur notre stratégie en matière de transition énergétique, se reporter aux pages 15-16 de la notice annuelle.</p>
<b>GESTION DES RISQUES</b>		
Déclaration des processus mis en place par l'organisation pour identifier, évaluer et gérer les risques climatiques	<p>a) Décrire les processus d'identification et d'évaluation des risques climatiques</p> <p>b) Décrire les processus de gestion des risques climatiques</p> <p>c) Décrire l'intégration des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques climatiques dans la gestion globale des risques de l'organisation</p>	<p>Parkland dispose d'un programme de gestion des risques de l'entreprise, grâce auquel il peut gérer efficacement la question en adoptant une démarche cohérente et systématique d'identification, d'évaluation et d'atténuation des risques, y compris climatiques. Ce programme comprend une évaluation annuelle à l'échelle de l'entreprise, ainsi que des examens trimestriels. Il est porté par une analyse quantitative, ainsi que par l'engagement du conseil d'administration, de l'équipe de direction et des différentes unités d'exploitation. Pour nous assurer que nos activités sont gérées de manière durable, nous prenons en compte un large éventail de facteurs de risques, y compris les risques climatiques et d'éventuels impacts sur nos employés, nos partenaires et notre environnement.</p> <p>Parkland prévoit d'aligner son approche de l'évaluation et de la déclaration des risques climatiques sur les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) à mesure qu'elles seront publiées.</p>
<b>INDICATEURS ET OBJECTIFS</b>		
Disclose the metrics and targets used to assess and manage relevant climate-related risks and opportunities where such information is material.	b) Déclaration des émissions de champ d'application 1 et 2, et si pertinent, de champ d'application 3, ainsi que les risques associés.	Se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable, aux pages 31 à 34 du rapport de développement durable 2022.
	c) Description des objectifs fixés par l'organisation quant à la gestion des risques et opportunités climatiques et de la performance réalisée par rapport à ces objectifs.	Se reporter aux pages 8-9 du rapport de développement durable 2022.

# Parkland

**parkland.ca**

Questions générales : 1-877-906-6644

Médias : 1-403-355-3484

Intervention en cas d'urgence 24h/24 : 1-888-996-1122